



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
RECHERCHE ET INNOVATION

Bulletin officiel n° 28 du 10 juillet 2020

SOMMAIRE

Enseignement supérieur et recherche

Diplôme de comptabilité et de gestion

Organisation des épreuves - session 2020
arrêté du 18-6-2020 (NOR : ESRS2016977A)

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Désignation des membres nommés au conseil national des universités : modification
arrêté du 22-5-2020 (NOR : ESRH2013693A)

Nomination

Conseil national des universités sur les sièges réservés aux élus non pourvus à l'issue des élections de 2019
arrêté du 25-5-2020 (NOR : ESRH2013425A)

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie
arrêté du 16-6-2020 (NOR : ESRR2015299A)

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie
arrêté du 16-6-2020 (NOR : ESRR2015357A)

Nomination

Institut universitaire de France
arrêté du 23-6-2020 (NOR : ESRS2016186A)

Nomination

Administrateur provisoire de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de la Polynésie française au

sein de l'université de la Polynésie française
arrêté du 7-7-2020 (NOR : ESRS2016643A)

Enseignement supérieur et recherche

Diplôme de comptabilité et de gestion

Organisation des épreuves - session 2020

NOR : ESRS2016977A

arrêté du 18-6-2020

MESRI - DGESIP A1-3

Vu loi n° 2020-290 du 23-3-2020 d'urgence, notamment article 11 ; ordonnance n° 45-2138 du 19-9-1945 ; ordonnance n° 2020-306 du 25-3-2020 modifiée, notamment article 13 ; ordonnance n° 2020-351 du 27-3-2020 ; décret n° 2012-432 du 30-3-2012 ; arrêté du 13-2-2019 ; arrêté du 27-11-2019

Vu les circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de Covid-19

Article 1 - Le diplôme de comptabilité et de gestion est délivré, au titre de la session 2020, conformément aux dispositions de la section 1 du chapitre Ier du titre II du décret du 30 mars 2012 susvisé et, sous réserve des dispositions du présent arrêté, conformément à celles de l'arrêté du 13 février 2019 susvisé.

Article 2 - I. - Pour les candidats inscrits en formation dans un établissement d'enseignement et susceptibles de valider toutes les unités d'enseignement en vue d'obtenir le diplôme au titre de la session 2020, les épreuves écrites sont remplacées en fin d'année 2019-2020 par un examen, par le jury national, des résultats et notes de contrôle continu obtenues par chaque candidat.

Est considéré comme un établissement d'enseignement au sens du présent article tout établissement d'enseignement, public ou privé ayant ou non conclu un contrat avec l'État, qui prépare les candidats aux épreuves du diplôme de comptabilité et de gestion et dont le siège est situé sur le territoire national, y compris les établissements à distance.

Les candidats concernés sont ceux qui, au regard des notes obtenues aux unités d'enseignement des sessions antérieures, des dispenses sollicitées, et des inscriptions aux unités d'enseignement constitutives du diplôme au titre de la session 2020, peuvent se voir délivrer le diplôme, par délibération du jury.

II. - Sous l'autorité du chef d'établissement, les équipes pédagogiques inscrivent dans un livret de formation les résultats du contrôle continu obtenus durant l'année et un récapitulatif des périodes de stages. Des éléments complémentaires peuvent également être portés à la connaissance du jury pour permettre d'évaluer l'assiduité, la motivation et l'engagement du candidat.

Parallèlement, sous l'autorité du chef d'établissement, les équipes pédagogiques saisissent dans Cyclades la note correspondant à la moyenne des notes obtenues en contrôle continu, pour chaque unité d'enseignement à laquelle le candidat est inscrit au titre de l'année 2020.

Le candidat est évalué en tenant compte des éléments portés sur le livret de formation correspondant, pour chaque épreuve écrite définie par l'arrêté du 13 février 2019 susvisé, aux résultats obtenus dans les disciplines concernées, avant la suspension de l'accueil des usagers dans les établissements d'enseignement en raison de la crise sanitaire.

Le livret de formation est établi conformément au modèle figurant en annexe.

III. - Préalablement à sa production devant le jury, le recteur d'académie s'assure de la recevabilité du livret de formation du candidat. Les candidats dont le livret de formation n'est pas recevable se présentent aux épreuves mentionnées à l'article 3.

Les éléments d'appréciation dont dispose le jury sont :

1° le livret de formation comportant les résultats et appréciations décernées aux candidats ;

2° les taux de réussite aux examens, par établissement d'origine du candidat, pour les trois dernières

sessions du diplôme de comptabilité et de gestion ainsi que la moyenne des notes attribuées aux candidats par cet établissement, par unité d'enseignement constitutive du diplôme.

Le jury national étudie l'ensemble de ces éléments pour valoriser, le cas échéant, les progrès du candidat, garantir l'équité entre les candidats et vérifier leur assiduité jusqu'à la fin de l'année 2019-2020. Il arrête les notes définitives du candidat après harmonisation.

Le livret de formation est visé par le président du jury.

Si le livret de formation du candidat ne permet pas au jury de se prononcer sur son niveau, le candidat se présente aux épreuves mentionnées à l'article 3.

Article 3 - Des épreuves écrites sont organisées dans les conditions fixées par l'arrêté du 13 février 2019 susvisé, au titre de la session 2020 pour les candidats :

1° dont le jury national n'a pas validé l'intégralité des treize unités d'enseignement constitutives du diplôme au titre de l'article 2 ;

2° qui ne disposent pas d'un livret de formation conforme au modèle annexé au présent arrêté ;

3° qui ne relèvent d'aucune des catégories mentionnées au I de l'article 2, notamment les candidats libres.

Ces épreuves écrites ne donnent pas lieu à une double correction.

Article 4 - L'épreuve correspondant à l'unité d'enseignement n° 13, qui consiste en une épreuve orale de soutenance d'un rapport de stage, est remplacée, pour tous les candidats, par un examen du seul rapport de stage écrit. Le jury national arrête, après harmonisation, la note définitive sur la base de la note proposée par un correcteur.

Article 5 - Les recteurs de région académique et le directeur du service interacadémique des examens et concours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 18 juin 2020

Pour le ministre de l'Economie et des Finances, et par délégation,
La cheffe du bureau Droit et outils du recouvrement,
Carine Bernard

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Anne-Sophie Barthez

Annexe

↳ *DCG session 2020 - Livret de formation*

Annexe – DCG Session 2020 – Livret de formation

Nom du candidat			
Prénom			
Académie			
N° d'inscription			
Nom de l'organisme de formation			
Adresse de l'organisme			
Code de l'établissement			
Statut de l'organisme de formation	Établissement public <input type="checkbox"/>	Établissement privé s/contrat <input type="checkbox"/>	Établissement hors contrat <input type="checkbox"/>
Nature de la formation	Formation initiale en lycée <input type="checkbox"/>	Formation en alternance <input type="checkbox"/>	Autres (à préciser) _____
		Université <input type="checkbox"/>	
Inscription session 2020	Inscrire une croix en face des UE présentées à la session 2020		
	AXE 1 – DROIT DES AFFAIRES		
	UE 1	Fondamentaux du droit	<input type="checkbox"/>
	UE 2	Droit des sociétés et des groupements d'affaires	<input type="checkbox"/>
	UE 3	Droit social	<input type="checkbox"/>
	UE 4	Droit fiscal	<input type="checkbox"/>
	AXE 2 – GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE		
	UE 6	Finance d'entreprise	<input type="checkbox"/>
	UE 9	Comptabilité	<input type="checkbox"/>
	UE 10	Comptabilité approfondie	<input type="checkbox"/>
	UE 11	Contrôle de gestion	<input type="checkbox"/>
	AXE 3 – ANALYSE ÉCONOMIQUE ET MANAGÉRIALE		
	UE 5	Économie contemporaine	<input type="checkbox"/>
	UE 7	Management	<input type="checkbox"/>
	AXE 4 – COMMUNICATION ET ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE		
UE 8	Système d'information de gestion	<input type="checkbox"/>	
UE 12	Anglais des affaires	<input type="checkbox"/>	
UE 13	Communication professionnelle	<input type="checkbox"/>	
UE 14	Épreuve facultative	<input type="checkbox"/>	

1. Processus d'évaluation des connaissances au cours de la formation

Ce tableau doit être reproduit pour chaque UE.

	<i>UE n°</i>	<i>Intitulé de l'UE</i>
	Dates	Thèmes étudiés
Partiels/DCG Blancs		
Devoirs individuels surveillés		
Autres formes d'évaluation¹		

Complément d'information éventuel lié à la situation du candidat :

¹ Il s'agit de toutes autres formes d'évaluation pratiquées : exposés, travaux relevés, recherche, travaux de groupe, QCM....

2. Parcours antérieur du candidat dans le cadre du DCG

Consigne

Indiquer pour chaque UE déjà passée ou validée, le mode de certification choisi. Pour cela, renseigner le tableau ci-dessous en cochant la case correspondant à l'une des deux situations suivantes :

- passage des épreuves ;
- dispense (dans ce cas préciser la justification de la dispense).

N° UE	Intitulé de l'UE	Épreuves	Dispense	Diplôme justifiant la dispense
AXE 1 – DROIT DES AFFAIRES				
UE 1	Fondamentaux du droit			
UE 2	Droit des sociétés et des groupements d'affaires			
UE 3	Droit social			
UE 4	Droit fiscal			
AXE 2 – GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE				
UE 6	Finance d'entreprise			
UE 9	Comptabilité			
UE 10	Comptabilité approfondie			
UE 11	Contrôle de gestion			
AXE 3 – ANALYSE ÉCONOMIQUE ET MANAGÉRIALE				
UE 5	Économie contemporaine			
UE 7	Management			
AXE 4 – COMMUNICATION ET ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE				
UE 8	Système d'information de gestion			
UE 12	Anglais des affaires			
UE 13	Communication professionnelle			
UE 14	Épreuve facultative LV			

3. Évaluation des UE écrites

Consigne

- Pour chacune des UE présentées par le candidat, **le responsable de formation doit** :
- **évaluer le niveau acquis, au sein de l'UE considérée, pour chaque compétence indiquée**, en indiquant une croix dans la case adéquate. Le niveau 1 est le niveau le plus faible et le niveau 4 le niveau le plus élevé.
 - **formuler une appréciation objective du travail fourni et des résultats du candidat pour l'UE** ;
 - **évaluer au regard du profil du candidat** le niveau du candidat pour l'UE sur une échelle de 6 niveaux allant de A à F explicitée dans le cadre ci-dessous.

A : Excellent. Le candidat maîtrise la totalité des compétences attendues et est capable d'un niveau d'expertise allant au-delà des attendus du DCG.
B : Très bon. Le candidat maîtrise la majorité (voire la totalité) des compétences attendues
C : Bon. Le candidat maîtrise la majorité des compétences attendues, même si certains points doivent être approfondis
D : Moyen ou fragile. Le candidat maîtrise une bonne partie des compétences attendues (entre 50 et 60 %) mais avec un degré d'approfondissement insuffisant
E : Insuffisant : Le candidat maîtrise une partie des compétences attendues (moins de la moitié) mais sans être capable d'approfondissement et des lacunes importantes sont à noter
F : Très insuffisant : Le niveau atteint par le candidat est très en deçà des exigences du DCG

Illustration

AXE 2 – GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE – UE 6 : FINANCE D'ENTREPRISE				
	1	2	3	4
Niveau d'acquisition de compétences	-- ++			
Rechercher, si besoin calculer et valider une information comptable ou financière			X	
Exploiter une documentation (chiffrée ou non)			X	
Identifier les outils d'analyse adaptés		X		
Exploiter et commenter les résultats obtenus afin de proposer des décisions à court, moyen et long terme				X
Rédiger un argumentaire pour conseiller le décideur			X	
Appréciation globale	<p><i>Le candidat a rendu 6 devoirs surveillés sur 7 et a accompli un travail régulier tout au long de l'année.</i></p> <p><i>Ses résultats ont été en augmentation sur l'ensemble de l'année.</i></p> <p><i>La période de confinement a été investie par le candidat : il a toujours répondu aux différentes sollicitations et ses productions étaient de qualité.</i></p>			
Niveau global pour l'UE (Sur une échelle de A à F)	B			
Positionnement du candidat au sein du groupe de référence	1 ^{er} quart	2 ^e quart	3 ^e quart	4 ^e quart
	X			
Nom du responsable de formation, qualité	<i>Mme XX, enseignante de l'UE</i>			

AXE 1 – DROIT DES AFFAIRES – UE 1 : FONDAMENTAUX DU DROIT				
Niveau d'acquisition de compétences	1	2	3	4
	--	→		
Identifier et hiérarchiser les sources juridiques				
Rechercher et analyser une documentation juridique fiable et actualisée				
Analyser une décision de justice et en dégager la portée				
Qualifier et analyser un contrat ou un document professionnel				
Qualifier les faits, articuler un raisonnement juridique et proposer une solution adaptée, dans le cadre d'une situation juridique donnée.				
Appréciation globale				
Niveau global pour l'UE (sur une échelle de A à F)				
Positionnement du candidat au sein du groupe de référence	1 ^{er} quart	2 ^e quart	3 ^e quart	4 ^e quart
Nom du responsable de formation				

AXE 1 – DROIT DES AFFAIRES – UE 2 : DROIT DES SOCIÉTÉS ET DES GROUPEMENTS D'AFFAIRES				
Niveau d'acquisition de compétences	1	2	3	4
	--	→		
Identifier et hiérarchiser les sources juridiques				
Rechercher et analyser une documentation juridique fiable et actualisée				
Analyser une décision de justice et en dégager la portée				
Qualifier et analyser un contrat ou un document professionnel				
Qualifier les faits, articuler un raisonnement juridique et proposer une solution adaptée, dans le cadre d'une situation juridique donnée.				
Appréciation globale				
Niveau global pour l'UE (sur une échelle de A à F)				
Positionnement du candidat au sein du groupe de référence	1 ^{er} quart	2 ^e quart	3 ^e quart	4 ^e quart
Nom du responsable de formation				

AXE 1 – DROIT DES AFFAIRES – UE 3 : DROIT SOCIAL				
Niveau d'acquisition de compétences	1	2	3	4
	--	→		
Identifier et hiérarchiser les sources juridiques				
Rechercher et analyser une documentation juridique fiable et actualisée				
Analyser une décision de justice et en dégager la portée				
Qualifier et analyser un contrat ou un document professionnel				
Qualifier les faits, articuler un raisonnement juridique et proposer une solution adaptée, dans le cadre d'une situation juridique donnée.				
Appréciation globale				
Niveau global pour l'UE (Sur une échelle de A à F)				
Positionnement du candidat au sein du groupe de référence	1 ^{er} quart	2 ^e quart	3 ^e quart	4 ^e quart
Nom du responsable de formation				


AXE 1 – DROIT DES AFFAIRES – UE 4 : DROIT FISCAL				
Niveau d'acquisition de compétences	1	2	3	4
	--	→		
Identifier et hiérarchiser les sources juridiques				
Rechercher et analyser une documentation juridique fiable et actualisée				
Qualifier et analyser un document professionnel				
Déterminer, calculer et justifier le montant d'un prélèvement obligatoire				
Analyser et expliquer le traitement fiscal applicable dans le cadre d'une situation donnée				
Appréciation globale				
Niveau global pour l'UE (Sur une échelle de A à F)				
Positionnement du candidat au sein du groupe de référence	1 ^{er} quart	2 ^e quart	3 ^e quart	4 ^e quart
Nom du responsable de formation				


AXE 2 – GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE – UE 6 : FINANCE D'ENTREPRISE				
Niveau d'acquisition de compétences	1	2	3	4
	--	→		
Rechercher, si besoin calculer et valider une information financière				
Exploiter une documentation (chiffrée ou non)				
Identifier les outils d'analyse adaptés				
Exploiter et commenter les résultats obtenus afin de proposer des décisions à court, moyen et long terme				
Rédiger un argumentaire pour conseiller le décideur				
Appréciation globale				
Niveau global pour l'UE (Sur une échelle de A à F)				
Positionnement du candidat au sein du groupe de référence	1 ^{er} quart	2 ^e quart	3 ^e quart	4 ^e quart
Nom du responsable de formation				

AXE 2 – GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE – UE 9 : COMPTABILITÉ				
Niveau d'acquisition de compétences	1	2	3	4
	--	→		
Rechercher, si besoin calculer et valider une information comptable				
Exploiter une documentation (chiffrée ou non)				
Exploiter et commenter les résultats obtenus				
Rédiger un argumentaire pour conseiller le décideur				
Appréciation globale				
Niveau global pour l'UE (Sur une échelle de A à F)				
Positionnement du candidat au sein du groupe de référence	1 ^{er} quart	2 ^e quart	3 ^e quart	4 ^e quart
Nom du responsable de formation				

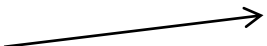
AXE 2 – GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE – UE 10 : COMPTABILITÉ APPROFONDIE				
Niveau d'acquisition de compétences	1	2	3	4
	--	→		
Rechercher, si besoin calculer et valider une information comptable				
Exploiter une documentation (chiffrée ou non)				
Exploiter et commenter les résultats obtenus afin de proposer des décisions à court, moyen et long terme				
Rédiger un argumentaire pour conseiller le décideur				
Appréciation globale				
Niveau global pour l'UE (Sur une échelle de A à F)				
Positionnement du candidat au sein du groupe de référence	1 ^{er} quart	2 ^e quart	3 ^e quart	4 ^e quart
Nom du responsable de formation				


AXE 2 – GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE – UE 11 : CONTROLE DE GESTION				
Niveau d'acquisition de compétences	1	2	3	4
	--	→		
Rechercher, si besoin calculer et valider une information				
Exploiter une documentation (chiffrée ou non)				
Identifier les outils d'analyse adaptés				
Exploiter et commenter les résultats obtenus afin de proposer des décisions à court, moyen et long terme				
Rédiger un argumentaire pour conseiller le décideur				
Appréciation globale				
Niveau global pour l'UE (Sur une échelle de A à F)				
Positionnement du candidat au sein du groupe de référence	1 ^{er} quart	2 ^e quart	3 ^e quart	4 ^e quart
Nom du responsable de formation				

AXE 3 – ANALYSE ÉCONOMIQUE ET MANAGÉRIALE – UE 5 : ÉCONOMIE CONTEMPORAINE				
	1	2	3	4
Niveau d'acquisition de compétences	--  ++			
Exploiter des documents de nature variée (statistiques, presse spécialisée, multimédia...)				
Développer une culture économique actualisée visant à comprendre les enjeux auxquels les organisations font face, notamment par le biais d'une veille informationnelle				
Analyser des situations et décisions économiques				
Élaborer une argumentation à partir d'une problématique donnée, en mobilisant le vocabulaire spécifique adapté ainsi que les concepts et les illustrations nécessaires (factuelles ou théoriques)				
Appréciation globale				
Niveau global pour l'UE (Sur une échelle de A à F)				
Positionnement du candidat au sein du groupe de référence	1 ^{er} quart	2 ^e quart	3 ^e quart	4 ^e quart
Nom du responsable de formation				

AXE 3 – ANALYSE ÉCONOMIQUE ET MANAGÉRIALE – UE 7 : MANAGEMENT				
	1	2	3	4
Niveau d'acquisition de compétences	--  ++			
Exploiter des documents de nature variée (statistiques, presse spécialisée, multimédia...)				
Développer une culture managériale actualisée visant à comprendre les enjeux auxquels les organisations font face, notamment par le biais d'une veille informationnelle				
Analyser des situations et décisions managériales				
Élaborer une argumentation à partir d'une problématique donnée, en mobilisant le vocabulaire spécifique adapté ainsi que les concepts et les illustrations nécessaires (factuelles ou théoriques)				
Appréciation globale				
Niveau global pour l'UE (Sur une échelle de A à F)				
Positionnement du candidat au sein du groupe de référence	1 ^{er} quart	2 ^e quart	3 ^e quart	4 ^e quart
Nom du responsable de formation				

AXE 4 – COMMUNICATION ET ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE – UE 8 : SIG

		1	2	3	4
Niveau d'acquisition de compétences		--  ++			
Produire et communiquer une information fiable et sécurisée					
Maîtriser les ressources numériques de l'organisation					
Adapter la communication au contexte					
Utiliser une documentation ou une application informatique en langue étrangère					
Produire des méthodes utiles à l'organisation					
Appréciation globale					
Niveau global pour l'UE (Sur une échelle de A à F)					
Positionnement du candidat au sein du groupe de référence		1 ^{er} quart	2 ^e quart	3 ^e quart	4 ^e quart
Nom du responsable de formation					

AXE 4 – COMMUNICATION ET ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE – UE 12 : ANGLAIS DES AFFAIRES					
		1	2	3	4
Niveau d'acquisition de compétences		A1	A2	B1	B2
		--  ++			
Comprendre et commenter, en anglais, des documents de la vie des affaires tels que des textes, graphiques, et tableaux tirés de revues ou d'un rapport annuel d'entreprise					
Rédiger une note de synthèse en français ou en anglais, à partir de documents en anglais concernant les thèmes ci-dessous					
Rédiger en anglais un document de travail					
Appréciation globale					
Niveau global pour l'UE (Sur une échelle de A à F)					
Positionnement du candidat au sein du groupe de référence		1 ^{er} quart	2 ^e quart	3 ^e quart	4 ^e quart
Nom du responsable de formation					
AXE 4 – COMMUNICATION ET ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE – UE 14 : ÉPREUVE FACULTATIVE					
Niveau d'acquisition de compétences		1	2	3	4

		A1	A2	B1	B2
Comprendre et commenter, en anglais, des documents de la vie des affaires tels que des textes, graphiques, et tableaux tirés de revues ou d'un rapport annuel d'entreprise					
Rédiger une note de synthèse en français ou en anglais, à partir de documents en anglais concernant les thèmes ci-dessous					
Rédiger en anglais un document de travail					
Appréciation globale					
Niveau global pour l'UE (Sur une échelle de A à F)					
Positionnement du candidat au sein du groupe de référence	1 ^{er} quart	2 ^e quart	3 ^e quart	4 ^e quart	
Nom du responsable de formation					

4. Avis motivé pour le DCG

Effectif du groupe de référence (Classe, groupe, promotion) :

Niveau du groupe de référence (cocher) :

Très bon niveau

Bon niveau

Niveau correct

Niveau Faible

Avis pour l'évaluation des UE écrites présentées à la session 2020

N°UE	Intitulé	Report du niveau de compétences atteint pour l'UE (échelle de A à F)
AXE 1 – DROIT DES AFFAIRES		
UE 1	Fondamentaux du droit	
UE 2	Droit des sociétés et des groupements d'affaires	
UE 3	Droit social	
UE 4	Droit fiscal	
AXE 2 – GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE		
UE 6	Finance d'entreprise	
UE 9	Comptabilité	
UE 10	Comptabilité approfondie	
UE 11	Contrôle de gestion	
AXE 3 – ANALYSE ÉCONOMIQUE ET MANAGÉRIALE		
UE 5	Économie contemporaine	
UE 7	Management	
AXE 4 – COMMUNICATION ET ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE		
UE 8	Système d'information de gestion	
UE 12	Anglais des affaires	
UE 14	Épreuve facultative	

Avis	Avis pour le candidat (cocher la case adéquate)	Répartition des avis du groupe de référence en pourcentage
Très favorable		
Favorable		
Réservé		
Doit faire ses preuves		

Appréciation motivant l'avis²

Le jury attend une motivation objectivée notamment par des critères comme l'assiduité, la qualité des productions et l'engagement du candidat....

Nom et qualité du responsable émetteur de l'avis :

² Si le candidat poursuit sa préparation en alternance, l'appréciation motivant l'avis pourra prendre en compte l'avis du maître d'apprentissage ou du tuteur, selon la situation.

Annexes

Les bulletins semestriels ou tout document permettant au candidat de disposer d'un retour, d'une information sur ses résultats, ses prestations et son engagement au sein de la formation.

En cas de formation par alternance, les avis ou les évaluations du maître d'apprentissage ou du tuteur peuvent également être annexés.

Ces documents sont à annexer au livret à l'intérieur d'un même fichier.

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Désignation des membres nommés au conseil national des universités : modification

NOR : ESRH2013693A

arrêté du 22-5-2020

MESRI - DGRH A2-2

Vu décret n° 92-70 du 16-1-1992 ; arrêté du 19-3-2010 ; arrêté du 25-11-2019 ;

Considérant des désistements de membres nommés par l'arrêté susvisé et des compléments de nomination à effectuer

Article 1 - L'annexe I relative à la nomination des membres titulaires du collège des professeurs du conseil national des universités est ainsi modifiée :

Section 04 :

Supprimer :

Michel Mangenot

Ajouter :

Thomas Lindemann

Section 10 :

Supprimer :

Pascal Dethurens

Ajouter :

Véronique Gély

Section 19 :

Remplacer « Madame » Dominique Marchetti par « Monsieur »

Section 22 :

Supprimer :

Maryline Crivello

Ajouter :

Nathalie Richard

Section 25 :

Supprimer :

Magalie Fromont Renoir

Section 28 :

Supprimer :

Philippe Pareige

Section 31 :

Ajouter :

Christophe Léger

Section 34 :

Supprimer :

Olivier Mousis

Section 65 :

Supprimer :

Monsieur Michel Samson

Ajouter :

Gilles Salbert

Section 68 :

Supprimer :

Franck Brignolas

Article 2 - L'annexe II relative à la nomination des membres titulaires du collège des maîtres de conférences du conseil national des universités est ainsi modifiée.

Section 26 :

Supprimer :

Guillemette Chapuisat

Ajouter :

Anaïs Crestetto

David Gontier

Section 32 :

Supprimer :

Caroline Félix

Ajouter :

Patricia Merdy

Article 3 - L'annexe III relative à la nomination des membres suppléants du collège des professeurs du conseil national des universités est ainsi modifiée.

Section 04 :

Ajouter :

Éric Darras

Daniel Mouchard

Section 10 :

Supprimer :

Véronique Gély

Section 13 :

Ajouter :

Régis Gayraud

Madame Pascale Mélandri

Serge Rolet

Section 20 :

Ajouter :

Emma Aubin-Boltanski

Erwan Dianteill

Albert Doja

Isabelle Rivoal

Remplacer « Azeve » par « Azevedo »

Section 22 :

Supprimer :

Claire Barbillon

Nathalie Richard

Birte Wassenberg

Ajouter :

Alain Chatriot

Madame Taline Ter Minassian

Section 31 :

Supprimer :

Christophe Léger

Section 32 :

Ajouter :

Sylvie Ferlay-Charitat

Section 64 :

Supprimer :

Claire Rossi

Ajouter :

Véronique Blanquet

Sandrine Boschi

Thierry Giardina

Section 65 :

Ajouter :

Catherine Mura

Section 68 :

Supprimer :

Yves Desdevises

Section 70 :

Supprimer :

Stéphanie Simonian

Section 72 :

Supprimer :

Catherine Florence Jami

Ajouter :

Gregory Chambon

Isabelle Queval

Article 4 - L'annexe IV relative à la nomination des membres suppléants du collège des maîtres de conférences du conseil national des universités est ainsi modifiée.

Section 22 :

Ajouter :

Quentin Deluermoz

Hélène Trespeuch

Section 26 :

Supprimer :

Anaïs Crestetto

David Gontier

Section 32 :

Supprimer :

Patricia Merdy

Ajouter :

Cyril Cadiou

Hélène Cattey

Fabien Dubois

Section 60:

Supprimer :

Fabrice Bolaers

Section 65 :

Ajouter :

Thierry Clavel

Madame Emmanuelle Planus

Damien Seyer

Section 72 :

Ajouter :

Sara Franceschelli

Article 5 - Les annexes prévues aux articles 1, 2, 3 et 4 du présent arrêté sont publiées sur le site Galaxie

(<https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cnu.html>) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Article 6 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 22 mai 2020

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Mouvement du personnel

Nomination

Conseil national des universités sur les sièges réservés aux élus non pourvus à l'issue des élections de 2019

NOR : ESRH2013425A

arrêté du 25-5-2020

MESRI - DGRH A2-2

Vu décret n° 92-70 du 16-1-1992 ; arrêté du 19-3-2010

Article 1 - Les sièges de membres élus du collège des professeurs des universités au sein du conseil national des universités, non pourvus à l'issue des opérations électorales, sont attribués aux personnes dont les noms suivent.

1° Section 19

En qualité de suppléant :

Monsieur Emmanuel Jovelin

Monsieur Pascal Ragouet

Article 2 - Les sièges de membres élus du collège des maîtres de conférences au sein du conseil national des universités, non pourvus à l'issue des opérations électorales, sont attribués aux personnes dont les noms suivent.

1° Section 19

En qualité de suppléant :

Géraldine Bozec

Marie-Hélène Lechien

2° Section 20

En qualité de suppléant :

Philippe Chaudat

Marie Chosson

Laurent Sébastien Fournier

Anne Yvonne Guillou

Esther Katz

Sandrine Ruhlmann

3° Section 68

En qualité de suppléant :

Stéphanie Bertrand

4° Section 72

En qualité de suppléant :

Nestor Herran

Article 3 - Le présent arrêté est publié sur le site Galaxie (<https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cnu.html>) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Article 4 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 25 mai 2020

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie

NOR : ESRR2015299A

arrêté du 16-6-2020

MESRI - DGRI / SITTAR C4

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en date du 16 juin 2020, Fabienne Bonnin, ingénieure de recherche de 2e classe, est renouvelée dans ses fonctions de déléguée régionale adjointe à la recherche et à la technologie pour la région Grand Est pour trois ans, à compter du 1er septembre 2020. Le poste est localisé à Reims.

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie

NOR : ESRR2015357A

arrêté du 16-6-2020

MESRI - DGRI / SITTAR C4

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en date du 16 juin 2020, Fabienne Giard, ingénieure de recherche hors classe, est renouvelée dans ses fonctions de déléguée régionale adjointe à la recherche et à la technologie pour la région Hauts-de-France pour trois ans, à compter du 1er septembre 2020. Le poste est localisé à Lille.

Mouvement du personnel

Nomination

Institut universitaire de France

NOR : ESRS2016186A

arrêté du 23-6-2020

MESRI - DGESIP

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 23 juin 2020, sont nommés **membres Juniors de l'Institut universitaire de France** à compter du 1er octobre 2020, pour une durée de 5 ans, les enseignants-chercheurs dont les noms suivent :

Al-Matary Sarah, maîtresse de conférences à l'Université Lyon II ;
Arlot Sylvain, professeur à l'Université Paris-Saclay ;
Azema Émilien, maître de conférences à l'Université de Montpellier ;
Azmat Ghazala, professeure à l'Institut d'études politiques de Paris ;
Azoulai Juliette, maitresse de conférences à l'Université Gustave Eiffel ;
Bechara Cherine, maitresse de conférences à l'Université de Montpellier ;
Biard Guillaume, maître de conférences à Aix-Marseille Université ;
Bittner Lucie, maitresse de conférences à Sorbonne Université ;
Bohnert Céline, maitresse de conférences à l'Université de Reims ;
Bouley Sylvain, maître de conférences à l'Université Paris-Saclay ;
Bourjade Marie, maitresse de conférences à l'Université Toulouse II ;
Bruno Isabelle, maitresse de conférences à l'Université de Lille ;
Charreau Julien, maître de conférences à l'Université de Lorraine ;
Cislaru Georgeta, maitresse de conférences à l'Université Paris III ;
Collet Anaïs, maitresse de conférences à l'Université de Strasbourg ;
Courrier Cyril, maître de conférences à Aix-Marseille Université ;
Dalibard Anne-Laure, professeure à Sorbonne Université ;
Debarnot Ursula, maitresse de conférences à l'Université Lyon I ;
Decaix Véronique, maitresse de conférences à l'Université Paris I ;
Dejoux Marie, maitresse de conférences à l'Université Paris I ;
Delpierre Nicolas, maître de conférences à l'Université Paris-Saclay ;
Demeilliez Marie, Maitresse de conférences à l'Université Grenoble Alpes ;
Diaz Delphine, maitresse de conférences à l'Université de Reims,
Ducange Jean Numa, maître de conférences à l'Université de Rouen ;
Fack Gabrielle, professeure à l'Université Paris Dauphine ;
Falleri Jean Rémy, maître de conférences à Bordeaux INP ;
Fontaine Olivier, maître de conférences à l'Université de Montpellier ;
Garban Christophe, professeur à l'Université Lyon I ;
Geiger Rémi, maître de conférences à Sorbonne Université ;
Gillet Nicolas, maître de conférences à l'Université de Tours ;
Gissingier Christophe, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure de Paris ;
Godfroy Alice, maitresse de conférences à l'Université Côte d'Azur ;
Guidée Raphaëlle, maitresse de conférences à l'Université de Poitiers ;
Gula Jonathan, maître de conférences à l'Université de Brest ;
Hochmann Thomas, professeur à l'Université de Reims ;
Humilière Vincent, maître de conférences à Sorbonne Université ;
Ijzerman Hans, maître de conférences à l'Université Grenoble Alpes ;

Jacquemet-Gauché Anne, professeure à l'Université de Clermont Auvergne ;
Kremer Nathalie, maitresse de conférences à l'Université Paris III ;
Laibe Guillaume, maître de conférences à l'École normale supérieure de Lyon ;
Lanfranchi Thibaud, maître de conférences à l'Université Toulouse II ;
Le Gac Julie, maitresse de conférences à l'Université Paris X ;
Lepot Kevin, maître de conférences à l'Université de Lille ;
Malet Hélène, maitresse de conférences à l'Université Grenoble Alpes ;
Marynower Claire, maitresse de conférences à l'Institut d'études politiques de Grenoble ;
Mérigot Quentin, pofesseur à l'Université Paris-Saclay ;
Morra Stefano, professeur à l'Université Paris VIII ;
Nabholz Benoit, maître de conférences à l'Université de Montpellier ;
Nguyen Ha Vinh Lam, maitresse de conférences à l'Université Paris XII ;
Nguyen Hai Son, maître de conférences à l'École centrale de Lyon ;
Nordez Antoine, professeur à l'Université de Nantes ;
Pavard Bibia, maitresse de conférences à l'Université Paris II ;
Pavy-Guilbert Élise, maitresse de conférences à l'Université Bordeaux III ;
Picherot Émilie, maitresse de conférences à l'Université de Lille ;
Piqueux Alexa, maitresse de conférences à l'Université Paris X ;
Plancher Gaën, maitresse de conférences à l'Université Lyon II ;
Prévost Xavier, professeur à l'Université de Bordeaux ;
Raissy Jasmin, maitresse de conférences à l'Université Toulouse III ;
Raufaste Christophe, maître de conférences à l'Université Côte d'Azur ;
Rivière Gabriel, professeur à l'Université de Nantes ;
Roy Michaël, maître de conférences à l'Université Paris X ;
Salanne Mathieu, professeur à Sorbonne Université ;
Salez Justin, professeur à l'Université Paris Dauphine ;
Schapira Barbara, maitresse de conférences à l'Université Rennes I ;
Senellart Pierre, professeur à l'École normale supérieure de Paris ;
Sobanski Vincent, maître de conférences-Praticien hospitalier à l'Université de Lille ;
Thomazo Christophe, maître de conférences à l'Université de Dijon ;
Venet Fabienne, professeure des Universités-Praticienne hospitalière à l'Université Lyon I ;
Zarifian Julien, maître de conférences à l'Université de Cergy-Pontoise ;
Zory Raphaël, professeur à l'Université Côte d'Azur.

Sont nommés **membres Seniors de l'Institut universitaire de France** à compter du 1er octobre 2020, pour une durée de 5 ans, les enseignants-chercheurs dont les noms suivent :

Bard Christine, professeure à l'Université d'Angers ;
Baron Nacima, professeure à l'Université Gustave Eiffel ;
Basch Sophie, professeure à Sorbonne Université ;
Benoist Jocelyn, professeur à l'Université Paris I ;
Blaudeau Philippe, professeur à l'Université d'Angers ;
Bourbigot Serge, professeur à l'École nationale supérieure de chimie de Lille ;
Casanova-Robin Hélène, professeure à Sorbonne Université ;
Chshiev Mairbek, professeur à l'Université Grenoble Alpes ;
Cipelletti Luca, professeur à l'Université de Montpellier ;
Clément Éric, professeur à Sorbonne Université ;
Debarbieux Franck, maître de conférences à Aix-Marseille Université ;
Debié Muriel, professeure à l'École pratique des hautes études (EPHE) ;
Garnier Xavier, professeur à l'Université Paris III ;
Gassiat Élisabeth, professeure à l'Université Paris-Saclay ;
Grosso David, professeur à Aix-Marseille Université ;
Guillin Arnaud, professeur à l'Université de Clermont Auvergne ;
Jablonka Ivan, professeur à l'Université Paris XIII ;
Lecuit Marc, professeur des Universités-Praticien hospitalier à l'Université de Paris ;
Lemaire Patrick, professeur à Aix-Marseille Université ;

Lemasson Alban, professeur à l'Université Rennes I ;
Manoussakis Ioannis, professeur à l'Université Paris-Saclay ;
Martini Manuela, professeure à l'Université Lyon II ;
Meltz Renaud, professeur à l'Université de Mulhouse ;
Mensah Nyagan Ayikoe, professeur à l'Université de Strasbourg ;
Moindrot Magloire Isabelle, professeure à l'Université Paris VIII ;
Muller Christel, professeure à l'Université Paris X ;
Naccache David, professeur à l'École normale supérieure Paris ;
Perrin Florence, professeure à l'Université de Montpellier ;
Poisbeau Pierrick, professeur à l'Université de Strasbourg ;
Quemin Alain, professeur à l'Université Paris VIII ;
Ranzini Paola, professeure à l'Université d'Avignon ;
Samorì Paolo, professeur à l'Université de Strasbourg ;
Seguin Maria Susana, maîtresse de conférences à l'Université Montpellier III ;
Tallet Pierre, professeur à Sorbonne Université ;
Zaleski Stéphane, professeur à Sorbonne Université.

Sont reconduits en qualité de **membre Senior de l'Institut universitaire de France** à compter du 1er octobre 2020, pour une seconde période de 5 ans, les enseignants-chercheurs dont les noms suivent :

Courtois Hélène, professeure à l'Université Lyon I ;
Ibrahimbegovic Adnan, professeur à l'Université de technologie de Compiègne ;
Kroemer Guido, professeur-praticien hospitalier à l'Université de Paris ;
Lavocat Françoise, professeure à l'Université Paris III ;
Loeser François, professeur à Sorbonne Université.

Les enseignants-chercheurs nommés à l'Institut universitaire de France sont placés en position de délégation. Ils continuent à exercer leur activité dans leur établissement d'appartenance et sont déchargés des deux tiers de leur service d'enseignement.

Mouvement du personnel

Nomination

Administrateur provisoire de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de la Polynésie française au sein de l'université de la Polynésie française

NOR : ESRS2016643A

arrêté du 7-7-2020

MESRI - DGESIP A1-3 - MENUJ

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 7 juillet 2020, Jean Chaumine, maître de conférences, est nommé en qualité d'administrateur provisoire de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de la Polynésie française au sein de l'université de la Polynésie française, à compter du 15 juin 2020, jusqu'à la date de nomination d'un nouveau directeur.